



Renseignements

Par Bond006

Bonjour je souhaiterais votre avis s'il vous plaît

Transmettre des informations à une personne intéressé pour un travaille dangereux.

Si cette personne perd la vie ou autre suite à ce travail, je souhaiterais savoir si cela peut se retourner contre la personne qui lui avait transmis, proposer ce travail.

Je ne suis pas l'employeur mais j'ai la personne qui lui a fait passer les infos du travail

2) Suicide suite à rupture amoureuse à cause de tromperie

La personne personne qui a trompé la personne suicidé, ira en prison ou rien pour cela ? Meme si la famille dépose plainte ? Merci

Par Henriri

Hello !

Si une personne A informe une personne B qu'une entreprise recrute et que cette personne B est embauchée puis a un accident de travail dans cette entreprise alors la personne A n'est en rien responsable juridiquement.

Si une personne A se suicide à cause d'une rupture amoureuse avec une personne B (quelque soit la raison de la rupture) alors la personne B n'est en rien responsable juridiquement.

A+

Par Bond006

Merci donc aucun souci si j'ai bien compris